

# COPANEF

*Comité paritaire interprofessionnel national  
pour l'emploi et la formation*

**aux présidents et vice-présidents des  
Commissions Paritaires Nationales de  
l'Emploi (CPNE) et Commissions  
paritaires nationales d'application de  
l'accord (CPNAA)**

**Paris, le 18 septembre 2014**

Objet : consultation des CPNE et CPNAA dans le cadre de la **liste nationale interprofessionnelle** des formations éligibles au CPF

Madame, Monsieur,

La loi n°2014-288 du 5 mars 2014 vous a confié la responsabilité d'élaborer la liste nationale des formations éligibles au CPF pour le champ de votre branche professionnelle/interprofession.

Nos organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel ont, de leur côté, la responsabilité d'élaborer la liste nationale interprofessionnelle des formations éligibles au CPF.

Même si légalement ces listes ne se confondent pas, il nous semble nécessaire malgré des délais contraints (l'ensemble des listes CPF doivent être disponibles pour leur mise en ligne au plus tard fin novembre prochain) de coordonner notre démarche avec la vôtre pour parvenir au meilleur résultat possible pour les salariés comme pour les entreprises.

Nous invitons donc chaque CPNE et CPNAA à nous transmettre les certifications/formations qu'elles souhaiteraient voir intégrées dans la liste nationale interprofessionnelle avant le 15 octobre prochain. Ceci peut être une contribution partielle qui pourra être complétée ou révisée avant le 15 janvier 2015 pour la première réactualisation de la liste nationale interprofessionnelle que nous prévoyons en début d'année.

Nous nous permettons ainsi de vous adresser aujourd'hui par le présent courrier des informations pour vous aider à sélectionner les certifications/formations à nous faire

remonter en priorité (cœur de métier et métiers support), et la forme que cette remontée devrait prendre pour que nous puissions la gérer dans les délais prescrits. Les certifications/formations concernées sont uniquement celles inscrites au RNCP et les CQP/CQPI, étant donné que notre réflexion sur l'inventaire est pour l'instant reportée et fera l'objet d'une consultation ultérieure.

Vous trouverez les documents nécessaires à ce travail sur le site du FPSPP [www.fpspp.org](http://www.fpspp.org) :

- **les critères de sélection de la liste nationale interprofessionnelle**, en l'état actuel des réflexions du COPANEF
- **un tableau** présentant la forme sous laquelle le COPANEF attend la remontée des certifications/formations suggérées par les CPNE et CPNAA pour inscription à la liste nationale interprofessionnelle. Téléchargez la version Excel de ce tableau et retournez-le renseigné à [secretariat@copanef.fr](mailto:secretariat@copanef.fr) avant le 15 octobre pour une éventuelle prise en compte dans la première liste nationale interprofessionnelle.
- **le mode d'emploi** de ce tableau

Nous vous sommes par avance très reconnaissants de votre contribution à ce chantier majeur et de nous faire parvenir vos suggestions à l'adresse [secretariat@copanef.fr](mailto:secretariat@copanef.fr)

Bien évidemment n'hésitez pas à nous faire part de toute remarque, question ou suggestion que ce chantier vous évoque.

Dans l'attente, au nom des organisations syndicales et patronales membres du COPANEF, recevez nos meilleures salutations,

Christian JANIN  
Président du COPANEF  
06 48 36 15 29  
[cjanin@copanef.fr](mailto:cjanin@copanef.fr)

Florence POIVEY  
Vice-présidente du COPANEF  
01 53 59 18 30  
[fpoivey@copanef.fr](mailto:fpoivey@copanef.fr)